



Union européenne  
Fonds social européen



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère  
de l'emploi, du travail  
et de la cohésion sociale



# PROTOCOLE PROTOCOLE

D'ACCORD  
du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi  
de la PICARDIE MARITIME  
année 2006

20 décembre 2005



Service d'Animation et de Gestion (SAG) du PLIE

82 rue St Gilles - 80100 ABBEVILLE

☎ : 03.22.20.35.07 📠 : 03.22.20.14.10

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi s'inscrit dans la politique Emploi du Fonds Social Européen

Entre :

L'ETAT, représenté par le Préfet de la PICARDIE et de la SOMME :

**Monsieur Michel SAPPIN**

LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, représenté par le Président du Conseil Régional de Picardie :

**Monsieur Claude GEWERC**

LE CONSEIL GENERAL DE LA SOMME, représenté par le Président du Conseil Général de la Somme :

**Monsieur Daniel DUBOIS**

LA MISSION LOCALE DE LA PICARDIE MARITIME, (porteur du dispositif) représentée par le Président de la Mission Locale de la Picardie Maritime :

**Monsieur Gilbert CURY**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT, représentée par le Président de la CCVV :

**Monsieur Philippe CRIMET**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DE SOMME SUD, représentée par le Président de la CCBSS :

**Monsieur Stéphane HAUSSOULIER**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS, représentée par le Président de la CC Abbevillois :

**Monsieur Paul- Henri HURE**

LA COMMUNE DE GAMACHES, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Jacques PECQUERY**

LA COMMUNE DE RUE, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Serge DESCHAMPS**

LA COMMUNE DU CROTOY, représentée par le Maire de la Commune :

**Madame Roselyne BOURGUELLE**

LA COMMUNE DE FORT MAHON, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Jean Claude VANNICATE**

LA COMMUNE DE NAMPONT SAINT MARTIN, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Claude HERTAULT**

LA COMMUNE DE VRON, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Arnaud DREUILLET**

LA COMMUNE DE WOINCOURT, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Daniel FRANCOIS**

LA COMMUNE DE ST QUENTIN LAMOTTE, représentée par le Maire de la commune :

**Monsieur Camille MARCAN- DUMESNIL**

LA COMMUNE D'OUST MAREST, représentée par le Maire de la Commune

**Monsieur Jean-Claude DAVERGNE**

LA COMMUNE DE QUEND, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Marc VOLANT**

LA COMMUNE DE BEAUCHAMPS, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Alain BRIERE**

LA COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Denis DUROT**

LA COMMUNE DE FRIAUCOURT, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Guy DEPOILLY**

LA COMMUNE DE MERS LES BAINS, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Emmanuel MAQUET**

## HISTORIQUE :

Initiées par Monsieur CURY, Conseiller Municipal, en articulation avec le CCAS et la Cellule Economique de la ville d'ABBEVILLE, les réflexions quant à la mise en place d'un PLIE ont été conduites de 1995 à 1997.

En 1998, la ville d'ABBEVILLE, deuxième ville du Département de la Somme, capitale de la Picardie Maritime, 25439 habitants, 2702 demandeurs d'emploi (+ de 20 % de la population active) s'est dotée d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi appuyé sur 4 axes stratégiques :

- **Le renforcement des structures existantes**
- **La qualification des hommes et des femmes**
- **Le soutien aux SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)**
- **Le soutien au développement économique**

Fort de ses premiers résultats qui ont largement dépassé les objectifs fixés par le protocole d'accord signé par les partenaires (100 retours à l'emploi entre 1998 ET 2000), le PLIE se fixe comme nouvel objectif d'accompagner, durant la période 2001-2005, 500 personnes en parcours d'insertion soit 27,99 % de la population en grande difficulté.

### **(La Mission Locale de la Picardie Maritime est chargée d'animer le PLIE le 18 Novembre 2002)**

Objectif dépassé, puisqu'au 31 Décembre 2003, 2 ans avant la date d'échéance, le nombre de personnes entrées dans le PLIE est de 512 ; réparties de la façon suivante :

- 31,1 % de moins de 25 ans
- 31,6 % de 26 à 35 ans
- 25,6 % de 36 à 45 ans
- 11,7 % de + de 46 ans

**Important :** - 47 % du public du PLIE n'a aucune qualification  
- 87 % du public du PLIE a un niveau inférieur ou égal au CAP

Fort de ce succès, et pour respecter le protocole d'accord 2001-2005, le Comité de Pilotage envisage la possibilité d'extension du PLIE aux Communautés de Communes ou aux Communes de l'Arrondissement d'Abbeville et met en place, début Avril 2005, le poste de Chargé de Projet au PLIE avec pour mission : l'extension du PLIE à l'arrondissement d'Abbeville et les relations avec les entreprises de ce secteur.

## **1) SITUATION GENERALE DE L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE**

L'arrondissement d'Abbeville, la Picardie Maritime, représente 169 Communes et compte plus de 125 000 habitants ; soit environ 22 % de la population du département de la Somme. 136 Communes représentant 115 845 habitants sont adhérentes à l'action menée par la Mission Locale de la Picardie Maritime.

D'un point de vue démographique, on distingue deux bassins d'emploi :

- ABBEVILLE/PONTHIEU
- VIMEU

Ces deux bassins, globalement en voie de vieillissement accentué, sont actuellement dans des dynamiques différentes :

- **Le bassin Abbeville/Ponthieu regroupe en fait deux entités différentes :**
  - \* Le Ponthieu, et notamment le littoral, attire des personnes âgées et la population est vieillissante,
  - \* A l'inverse, l'agglomération d' Abbeville est peu attractive, mais s'accroît par sa vitalité naturelle.
- **Le Vimeu, lui, est pénalisé par un solde migratoire négatif.**

### **Densité rurale et mobilité :**

En dehors de l'agglomération d'Abbeville, excentrée, le territoire de la Picardie Maritime apparaît encore très rural et souffre d'une mauvaise répartition des infrastructures ; notamment dans le domaine des transports.

Dans ce contexte, la mobilité des actifs ayant un emploi n'apparaît pas moins importante que dans l'ensemble du département de la Somme, mais reste sans commune mesure, notamment en terme de distance, avec les territoires picards situés dans l'aire d'attraction francilienne.

En ce qui concerne les publics prioritaires, outre les problèmes de ressources et d'autonomie de déplacements, des freins supplémentaires à la mobilité résultent de la nature très dispersée de l'habitat, combinée à un coût élevé d'une offre de transports par ailleurs mal répartie.

### **Grands secteurs d'activité :**

La répartition des emplois par grands secteurs d'activité permet de caractériser les territoires de la Picardie Maritime.

Sans tenir compte des disparités locales parfois exacerbées, la structure de l'emploi en Picardie Maritime présente cependant de fortes disparités :

- Le Ponthieu / Marquenterre se caractérise encore aujourd'hui par une forte présence de l'emploi agricole aux dépens de l'industrie et du secteur tertiaire.
- Le Vimeu, au contraire, se caractérise par une large prédominance de l'activité industrielle avec un faible développement des services.  
L'activité industrielle fortement concentrée sur le travail des métaux regroupe près d'un emploi sur deux dans le bassin.
- Au centre, l'agglomération d'Abbeville où plus de 75 % des emplois sont consacrés au secteur tertiaire avec notamment une forte concentration du secteur sanitaire et social, du commerce, des services publics et de l'éducation.

**Correspondant à « l'image traditionnelle » que la plupart des acteurs retiennent effectivement de la Picardie Maritime, ces « infra-territoires » présentent donc des « savoir-faire » bien spécifiques.**

## **2) LE CHOMAGE ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI:**

- **La demande globale :**

**En décembre 2004, le territoire compte environ 5600 Demandeurs d'Emploi :**

- ABBEVILLE/PONTHIEU : 55 %
- VIMEU : 45 %

Soit, au cours de ces deux dernières années, une augmentation de près de 7 % dans le bassin Abbeville/Ponthieu et de 2 % pour celui du Vimeu.

- **Le taux de chômage**

**Un écart conséquent sépare les deux bassins depuis plusieurs années ; depuis 2001, cet écart s'est réduit mais reste constant :**

- Taux de chômage ABBEVILLE/PONTHIEU: 11,8 %
- Taux de chômage VIMEU : 9,2 %

En terme de structure, les caractéristiques des activités et de l'emploi font, qu'en générant un taux de chômage plus faible, elles pénalisent cependant davantage les jeunes et les femmes et accroissent le chômage de longue durée.

- **La part des Jeunes :**

- ABBEVILLE/PONTHIEU : 25,1 %
- VIMEU : 27,4 %

- **La part des Femmes :**

- ABBEVILLE/PONTHIEU : 45,7 %
- VIMEU : 49,8 %

- **La part des D.E.L.D. (Demandeurs d'emploi de longue durée) :**

En terme d'effectifs, 1700 personnes sont inscrites comme Demandeurs d'Emploi depuis plus d'un an :

- ABBEVILLE/PONTHIEU : 900 personnes
- VIMEU : 800 personnes

Parmi ces demandeurs longue durée, plus de 650 personnes sont inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans :

- ABBEVILLE/PONTHIEU : 362 personnes
- VIMEU : 311 personnes

Au total, les D.E.L.D. de plus de 2 ans représentent 11 % des demandes de Catégorie

1.

- **La part RMI :**

Au 31 Décembre 2003, la Picardie Maritime comptait plus de 2000 bénéficiaires du RMI :

- Moins de 25 ans : 90 personnes soit 4,5 %
- 25-35 ans : 642 personnes soit 32 %
- 35-45 ans : 574 personnes soit 28,6 %
- 45-55 ans : 501 personnes soit 25,1 %
- 55-65 ans : 194 personnes soit 9,7 %
- Plus de 65 ans : 2 personnes soit 0,1 %

En comparant les données suivantes :

- ABBEVILLE : 25000 habitants.....2700 demandeurs d'emploi
- PICARDIE MARITIME : 125000 habitants.....5600 demandeurs d'emploi

### 3) LES OBJECTIFS DU PLIE

#### OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le PLIE élargi à la Picardie Maritime se fixe comme objectif d'accompagner durant la période 2006 jusqu'à 600 personnes en grande difficulté d'insertion (soit près de 12 % des demandeurs d'emploi).

Au regard de ces diagnostics croisés et complémentaires, le PLIE se fixe comme axes stratégiques :

#### 1. Cibler les publics :

- *Développer le suivi et les actions en fonction des allocataires du RMI.*
- *Fédérer des actions envers le public Travailleur Handicapé.*
- *Concevoir et renforcer les actions envers le public féminin.*

## 2. Accompagner les publics :

- *Soutenir le renforcement des structures existantes afin de favoriser l'accueil et le suivi des publics en difficulté.*

## 3. Valoriser la qualification des hommes et des femmes :

- *Ce, en continuant de détecter les offres d'emploi et en définissant les besoins de compétences afférentes aux entreprises concernées, en soutenant les actions de formation en amont des besoins des services des entreprises.*

## 4. Soutenir aider à la création de nouvelles SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)

- *Renforcement des opérateurs*
- *Professionnalisation des opérateurs*

## 5. Accentuer le lien avec le monde économique et les entreprises

- *FORUM pour l'emploi*

## 6. Accroître la mobilité de tous les publics :

- *Mobilité physique*
- *Mobilité psychologique*

# DEMARCHES ET ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LES 6 AXES STRATEGIQUES DU PLIE

## AXE 1 : CIBLER LE PUBLIC :

### - Développer le suivi et les actions en faveur des allocataires du RMI :

Le public bénéficiaire du RMI représente aujourd'hui plus de la moitié du public identifié dans le PLIE, d'où la nécessité de bâtir un programme conséquent en faveur de ce public.

L'arrivée de nouveaux programmes de « droit commun » a permis à des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) de construire des projets à vocation professionnelle, et de retrouver un travail.

Le constat, pour ce qui concerne les allocataires du RMI, relève de la réussite d'une prise en charge en amont de ce programme, d'un accompagnement plus soutenu, de la présence de passerelles entre certaines actions.

### - Fédérer les actions en faveur du public Travailleur Handicapé :

Le PLIE se propose :

- *de renforcer les liens avec les entreprises susceptibles d'intégrer ce public*
- *d'encourager la mise en situation professionnelle proposée par l'ANPE en participant par exemple à la prise en charge administrative de certaines prestations*
- *d'augmenter le nombre de ces personnes suivies dans le PLIE*

### - Le public féminin :

- *créer et monter des actions spécifiques en faveur du public féminin*
- *poursuivre les actions d'accompagnement des femmes à l'emploi*
- *garde d'enfants*
- *soutenir les associations concernant les femmes*

## AXE 2 : ACCOMPAGNER LE PUBLIC

- Pérenniser l'existant et mise en œuvre du partenariat opérationnel
- Mise en place des postes de référents

*Les référents sont rattachés aux structures présentes sur le territoire et spécialisés dans l'accueil du public en difficulté :*

- *un référent PLIE rattaché aux services instructeur RMI comme le CCAS centré plus particulièrement sur le public bénéficiaire du RMI*
- *un référent rattaché à l'ANPE afin de concilier le traitement de masse et une approche personnalisée de la population concernée ; l'ANPE apporte ainsi sa capacité d'intervention avec ses mesures, ses prestations de services, et sa connaissance du marché de l'emploi ; le PLIE, lui, apporte à l'ANPE l'accompagnement individualisé d'un public ciblé*
- *Un référent rattaché à la Mission Locale de la Picardie Maritime pour un suivi particulier des jeunes de moins de 26 ans.*

Cette équipe constituée permettra d'élaborer contractuellement avec chaque bénéficiaire un projet et un accompagnement tout au long de son parcours et optimisera ses chances d'insertion.

## AXE 3 : DEVELOPPER LA QUALIFICATION DES HOMMES ET DES FEMMES

- Proposer des compléments d'actions au Plan d'Action Local
- Soutenir la mise en place d'un pôle de développement personnel pour travailler en amont de l'insertion :
  - \*Travail sur la personne*
  - \*Image de soi*
  - \*Communication*
  - \*Redynamisation*
- Favoriser les actions permettant aux jeunes un accès à l'apprentissage
  - *Proposer un accompagnement des jeunes pour l'apprentissage*
- Aider à la définition de besoins de compétences des entreprises
  - *Favoriser les déplacements des publics vers l'emploi*
- Accompagner le public vers les formations du Conseil Régional
  - \* Favoriser la mise en place de Parcours Vers l'Emploi dans différents secteurs d'activités*
    - *Soutenir la formation des jeunes dans le cadre des chantiers*
- Développer l'employabilité de personnes
  - *Aider à l'émergence de projets professionnels et mettre en place les actions qui développent les compétences à mettre en œuvre pour réaliser ces projets*
- Favoriser la gestion prévisionnelle des compétences

## AXE 4 : SOUTENIR ET AIDER A LA CREATION DE NOUVELLES SIAE ET ASSOCIATIONS

- \* Associations intermédiaires
- \* Entreprises d'Insertion
- \* Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ...

## AXE 5 : RENFORCER LE LIEN AVEC LE MONDE ECONOMIQUE ET LES ENTREPRISES

- Renforcer les liens avec les Service Economique des Collectivités
  - *Dans le cadre d'éventuelles futures implantations des entreprises, favoriser le maillage entre l'offre d'emploi éventuelle et le demandeur d'emploi, mettre en place la gestion prévisionnelle de ces emplois et créer les formations adéquates.*
- Continuer à développer les passerelles entre le Ponthieu, le Vimeu et l'ensemble de l'arrondissement d'Abbeville, notamment avec le secteur industriel
- Favoriser l'initiative et la création d'activité (développement des services de proximité et les services d'intérêt général)
  - *Santé*
  - *Education*
  - *Culture*
  - *Environnement*
- Soutenir les actions en direction des groupements d'employeurs

## AXE 6 : MOBILITE DES PUBLICS : UNE CULTURE DE LA MOBILITE

Force est de constater qu'un des freins majeurs à la réinsertion du public est l'absence de la mobilité ; mobilité à la fois physique et psychologique : il est donc essentiel de résoudre ce problème.

- Développer une culture de la mobilité pour plusieurs raisons :
  - *On assiste à une réorganisation du travail (dérégulation de l'emploi, flexibilité, nouvelle répartition des types du travail)*
  - *De nouveaux univers apparaissent notamment avec les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui génèrent de nouvelles compétences et de nouveaux espaces.*
- Il est important de :
  - Développer la mobilité psychologique
    - . *Travail sur soi*
    - . *Mise en confiance*
    - . *Soutien psychologique*
  - Renforcer la mobilité physique
    - . *Permettre à un plus grand nombre de personnes d'obtenir le permis de conduire dans la mesure où un lien direct avec l'emploi est constaté*
    - . *Développer un parc de mobylettes plus conséquent*
    - . *Travailler en partenariat avec les réseaux de transport par exemple, pour favoriser l'emploi*
    - . *Financer les déplacements pour les personnes qui se forment pour les centres d'appel*



## CONDITIONS POUR POUVOIR BENEFCIER D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Seront conduits vers un emploi pérenne les publics remplissant les conditions suivantes :

1 Résider dans une des Communes adhérentes

Et

2 Etre chômeur de longue durée

ou

- Jeune sans qualification professionnelle
- Bénéficiaire du RMI
- Personne en situation de rupture dans son intégration sociale ou/et professionnelle
- Les Femmes sont prioritaires (elles constituent le public ciblé : axe prioritaire)
- Le public Travailleur Handicapé (axe prioritaire)

## COMITE D'ACCES AU PLIE

La proposition des entrées dans le PLIE et le suivi des parcours d'insertion sont assurés par le référent et agréés par le Comité d'Accès qui se réunit une fois par mois.

Ces personnes doivent exprimer la volonté de faire les démarches nécessaires pour retrouver un emploi ; ceci en :

**S'engageant dans une contractualisation avec le PLIE jusqu'à la réalisation de l'objectif d'insertion, cela se concrétisant par un échange régulier avec les référents du PLIE**

## TERRITOIRE DU PLIE DE LA PICARDIE MARITIME

Suite à l'étude d'opportunité pour l'élargissement du PLIE d'Abbeville réalisée par le cabinet ETHEIS CONSEIL en Décembre 2004, et après avis des partenaires, le territoire est étendu.

Il est défini comme suit,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT, représentée par le Président de la CCVV :  
**Monsieur Philippe CRIMET**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DE SOMME SUD, représentée par le Président de la CCBSS :

**Monsieur Stéphane HAUSSOULIER**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS, représentée par le Président de  
la CC Abbevillois :

**Monsieur Paul-Henri HURE**

LA COMMUNE DE GAMACHES, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Jacques PECQUERY**

LA COMMUNE DE RUE, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Serge DESCHAMPS**

LA COMMUNE DU CROTOY, représentée par le Maire de la Commune :

**Madame Roselyne BOURGUELLE**

LA COMMUNE DE FORT MAHON, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Jean Claude VANNICATE**

LA COMMUNE DE NAMPONT SAINT MARTIN, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Claude HERTAULT**

LA COMMUNE DE VRON, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Arnaud DREUILLET**

LA COMMUNE DE WOINCOURT, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Daniel FRANCOIS**

LA COMMUNE DE ST QUENTIN LAMOTTE, représentée par le Maire de la commune :

**Monsieur Camille MARCAN- DUMESNIL**

LA COMMUNE D'OUST MAREST, représentée par le Maire de la Commune

**Monsieur Jean-Claude DAVERGNE**

LA COMMUNE DE QUEND, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Marc VOLANT**

LA COMMUNE DE BEAUCHAMPS, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Alain BRIERE**

LA COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Denis DUROT**

LA COMMUNE DE FRIAUCOURT, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Guy DEPOILLY**

LA COMMUNE DE MERS LES BAINS, représentée par le Maire de la Commune :

**Monsieur Emmanuel MAQUET**

Les communautés de Communes et les communes de la Picardie Maritime qui adhéreront ultérieurement le feront en accord avec le présent protocole d'accord

## **EXTENSION POSSIBLE DU PLIE**

**Les signataires autorisent le Comité de Pilotage à étudier la possibilité d'une extension du territoire couvert par le PLIE dans la mesure où il existe une volonté de collaboration partagée entre les structures intercommunales concernées.**

Courant 2006, un travail sera réalisé avec la Communauté de Communes de Gros Jacques afin d'examiner la les possibilités d'adhésion au PLIE de la Picardie Maritime, des 8 Communes de la Seine Maritime que sont : ETALONDES/INCHEVILLE/MILLEBOSC/FLOCQUES/EU/LE TREPORT/PONTS ET MARAIS/LONGROY déjà intégrées dans la Communauté de Communes.

**Cette volonté devra s'appuyer sur un diagnostic objectif partagé par les partenaires.**

## MISSION GENERALE DU PLIE

**Le PLIE est positionné de façon à se retrouver à l'interface des acteurs de développement et des acteurs de l'insertion.**

Ces fonctions seront de renforcer la coordination de tous ceux qui peuvent contribuer à l'insertion par l'économique, de construire des parcours d'insertion individualisés, d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires pendant ce parcours en tenant compte de leurs possibilités et des opportunités d'emploi. Le travail sur le suivi des parcours ou la prospection des sorties possibles sera effectué chaque mois.

**A ce titre, le PLIE sera amené à mettre en œuvre :**

- Des conventions avec les opérateurs de terrain
  - \* Les opérateurs s'engagent à accueillir les bénéficiaires dans le cadre d'une mission précise, conforme à sa vocation.
  
- Un outil de gestion « Flux » des bénéficiaires en fonction des parcours définis et des places disponibles dans les structures opérationnelles.

Le partenariat entre le PLIE, les structures d'insertion et les entreprises sera développé de manière à permettre le recrutement des bénéficiaires à l'issue du parcours, à l'offre d'insertion et à améliorer le contenu des actions d'insertion.

## ORGANISATION – ANIMATION – PILOTAGE DU PLIE

### - COMITE DE PILOTAGE

Un Comité de Pilotage regroupant les représentants des institutions signataires de cette Convention et composé de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Public de l'Emploi, de la Mission Locale de la Picardie Maritime et des acteurs socio-économiques assurera le suivi et l'orientation du PLIE.

**Il aura pour mission de :**

- Valider les programmes d'action
- Formuler toute proposition relative à l'évolution du dispositif et à l'emploi des crédits qui y sont affectés
- Evaluer les résultats du dispositif au plan quantitatif, qualitatif et financier en fonction des objectifs définis.

## - COMITE TECHNIQUE

**Un Comité Technique réunissant les techniciens des institutions signataires intervenant sur l'Arrondissement d'Abbeville sera régulièrement consulté par le responsable du PLIE pour cadrer les actions, ajuster les interventions, intégrer les nouvelles politiques des uns et des autres et sélectionner les personnes entrant dans le dispositif.**

Le Service Public de l'Etat et les organismes consulaires tels que les Chambres Syndicales, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers... et tout autre acteur socio-économique -OPCA- pourront apporter leurs suggestions et propositions quant aux actions entreprises par le PLIE et seront conviés, une fois par an, à délivrer au cours d'une réunion du Comité Technique leurs propres réflexions sur les orientations choisies par l'ensemble des partenaires.

**La Mission Locale de la Picardie Maritime assurera le support juridique du PLIE sous réserve de modifications ultérieures qui auraient reçu l'accord des différents cofinanceurs.**

**Le PLIE sera un service spécifique, « SAG , *Service d'animation et de Gestion*» doté d'un budget distinct, qui comprendra une direction, un personnel administratif, informatique et de communication.**

**Une des fonctions du SAG consistera à animer le dispositif selon les engagements contractualisés entre les différents partenaires.**

**Au moment jugé opportun, il pourra s'adjoindre les services de personnes ou de réseaux compétents.**

## FINANCEMENTS

Les signataires de la présente Convention s'engagent sur les financements suivants, sous réserve des règles juridiques et comptables en vigueur et des évaluations annuelles, ainsi que, pour l'Etat, du vote des crédits pour la Loi de Finances et , pour les collectivités territoriales, de l'approbation des instances compétentes.

**L'ETAT** est signataire de ce protocole en sa qualité d'instructeur des demandes de PLIE formulées par les collectivités et à travers un partenariat utilisant les financements mobilisables dans ce type de démarche pour les publics jeunes et adultes.

**LE CONSEIL GENERAL**, au titre des crédits d'insertion, notamment à travers le financement du fonctionnement des chantiers d'insertion à destination des bénéficiaires du RMI (frais d'encadrement et de fonctionnement) sous réserve de validation par la Commission Locale d'Insertion concernée, par le Comité Technique et la Commission permanente du Conseil Général.

Il affirme sa participation aux orientations, à l'animation du PLIE et au suivi des actions engagées dans le PLIE en autorisant le Président à signer le protocole d'accord et à se faire représenter au sein du Comité de Pilotage.

Il contribue à l'orientation professionnelle et à la formation des personnes suivies par le PLIE en leur donnant l'accès à des financements de formation par Le Département.

**A la demande du PLIE, et sur présentation des listes nominatives des stagiaires, le Département pourra certifier les sommes qu'elle a engagées sur les actions de formation et indiquer la participation du FSE.**

**Le PLIE pourra valoriser les actions du Conseil Général mises en place sur son territoire d'intervention et participer à leur cofinancement, notamment les chantiers d'insertions.**

**LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE**, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, de la qualification des hommes et du développement économique, contribue au développement du PLIE.

Il affirme sa participation aux orientations, à l'animation du PLIE et au suivi des actions engagées dans le PLIE en autorisant le Président à signer le protocole d'accord et à se faire représenter au sein du Comité de Pilotage.

Il contribue à l'orientation professionnelle et à la formation des personnes suivies par le PLIE en leur donnant l'accès aux parcours de formation financés par la Région sur tout le territoire Picard.

La Région s'engage également à donner accès au PLIE aux aides qu'elle accorde dans le cadre de sa politique de développement économique et de formation des hommes, sous réserve du vote des élus de la Région et des règles de l'annuité budgétaire.

**A la demande du PLIE, et sur présentation des listes nominatives des stagiaires, la Région pourra certifier les sommes qu'elle a engagées sur les actions de formation et indiquer la participation du FSE.**

**Le PLIE pourra valoriser les actions du Conseil Régional mises en place sur son territoire d'intervention et participer à leur cofinancement.**

**LES COMMUNES OU COMMUNAUTES DE COMMUNES** adhérentes feront un effort financier par le versement d'une contribution spécifique définie par le Comité de Pilotage sur la période 2006.

La mobilisation du financement demeurera néanmoins soumise aux décisions des instances compétentes prises après examen du programme d'actions candidat au Fonds de Développement Local.

**L'UNION EUROPEENNE** sera sollicitée pour participer au financement du Plan :

- **Des financements seront recherchés auprès du FSE dans le cadre d'Objectif 3**
- **Sa participation ne pourra excéder 50 % du montant total du programme (FSE + contreparties éligibles)**

**La participation du FSE est soumise à la validation de la demande annuelle par Monsieur le Préfet et à l'instruction du dossier par les services de la Préfecture de Région.**

**Les signataires s'engagent à maintenir le niveau et les conditions de financement indiqués pour la durée du PLIE, sous réserve :**

- *Des règles juridiques et comptables en vigueur et des évaluations annuelles*
- *Pour l'Etat, du vote de la Loi de Finances*
- *Pour les Collectivités Locales, de l'approbation des instances délibératives compétentes*

Par ailleurs, les moyens financiers et la nature des mesures mises en œuvre pourront être annuellement révisés, compte tenu de l'évolution des dispositions en matière de lutte contre le chômage et l'exclusion prises au plan européen, national et local.

**Le tableau retraçant le récapitulatif du financement sera annexé à la présente Convention.**

## EVALUATION DU PLIE

Les signataires du Protocole d'Accord s'engagent à assurer le suivi et l'évaluation régulière du dispositif mis en place permettant de vérifier :

- Le respect des engagements du PLIE et de ses acteurs
- La pertinence de la stratégie
- L'efficacité du dispositif
- La pertinence des parcours d'insertion vers l'emploi
- Les résultats en terme d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante
- Le fonctionnement opérationnel du dispositif
- La dynamique et l'investissement partenarial

**Le Comité de Pilotage est chargé du suivi et du recadrage éventuel du plan**

Un tableau de suivi des actions engagées est mis en place afin de visualiser chaque semestre l'état d'avancement du plan

**Un bilan est réalisé annuellement par le Directeur du PLIE et rend compte au Comité de Pilotage de l'avancé des plans d'actions et des résultats du plan**

**Le PLIE pourra, éventuellement, faire l'objet « in fine » d'une évaluation par un intervenant extérieur sur les publics bénéficiaires, les actions et les résultats en terme d'emploi.**

## DUREE

**Ce protocole est conclu pour 1 an à compter du 01 JANVIER 2006**

Il fera, éventuellement, l'objet d'avenants actualisant les objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers, notamment au regard de l'évaluation.

Le PLIE de la PICARDIE MARITIME  
2005

Fait à ABBEVILLE, le 20 décembre

le Préfet de la PICARDIE et de la SOMME :	le Président du Conseil Régional de Picardie :
<b>Monsieur Michel SAPPIN</b>	<b>Monsieur Claude GEWERC</b>
le Président du Conseil Général de la Somme :	le Président de la Mission Locale de la Picardie Maritime :
<b>Monsieur Daniel DUBOIS</b>	<b>Monsieur Gilbert CURY</b>

le Président de la CCVV :	le Président de la CCBSS :
<b>Monsieur Philippe CRIMET</b>	<b>Monsieur Stéphane HAUSSOULIER</b>
le Président de la CC ABBEVILLOIS :	
<b>Monsieur Paul-Henri HURE</b>	
<u>LA COMMUNE DE GAMACHES</u> , représentée par le Maire de la Commune :	<u>LA COMMUNE DE RUE</u> , représentée par le Maire de la Commune :
<b>Monsieur Jacques PECQUERY</b>	<b>Monsieur Serge DESCHAMPS</b>
<u>LA COMMUNE DU CROTOY</u> , représentée par le Maire de la Commune :	<u>LA COMMUNE DE FORT MAHON</u> , représentée par le Maire de la Commune :
<b>Madame Roselyne BOURGUELLE</b>	<b>Monsieur Jean Claude VANNICATE</b>
<u>LA COMMUNE DE NAMPONT SAINT MARTIN</u> , représentée par le Maire de la Commune :	<u>LA COMMUNE DE VRON</u> , représentée par le Maire de la Commune :
<b>Monsieur Claude HERTAULT</b>	<b>Monsieur Arnaud DREUILLET</b>
<u>LA COMMUNE DE WOINCOURT</u> , représentée par le Maire de la Commune :	<u>LA COMMUNE DE SAINT QUENTIN LAMOTTE</u> , représentée par le Maire de la Commune :
<b>Monsieur Daniel FRANCOIS</b>	<b>Monsieur Camille MARCAN-DUMESNIL</b>

<p><u>LA COMMUNE DE OUST-MAREST</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Jean-Claude DAVERGNE</b></p>	<p><u>LA COMMUNE DE QUEND</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Marc VOLANT</b></p>
<p><u>LA COMMUNE DE BEAUCHAMPS</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Alain BRIERE</b></p>	<p><u>LA COMMUNE DE BETHENCOURT-SUR-MER</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Denis DUROT</b></p>
<p><u>LA COMMUNE DE FRIAUCOURT</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Guy DEPOILLY</b></p>	<p><u>LA COMMUNE DE MERS LES BAINS</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Emmanuel MAQUET</b></p>
<p><u>LA COMMUNE DE _____</u>, représentée par le Maire de la Commune :</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur</b></p>	